

Groupe Pays Slovaquie

Mercredi 7 février 2007 – 14h00 / 17h00

Cités Unies France, 9 rue Christiani, 75018 Paris

Ordre du jour

- 14h00 - 14h15 :** Introduction, Bernard VERDIER, président du Groupe pays
- 14h15 – 15h00 :** L'actualité politique, économique et sociale de la Slovaquie
S.E.M. Maria KRASNOHORSKA, Ambassadeur de Slovaquie en France
Christian LAUR, Vice-président, France Slovaquie Développement
- 15h00 – 15h30 :** Point sur l'appui du Ministère des Affaires étrangères aux projets franco-slovaques de coopération décentralisée : les nouvelles modalités de cofinancement
Jérôme DUPLAN, Chargé de mission Europe, Délégation à l'Action Extérieure des Collectivités Locales
- 15h30 – 16h00 :** Présentation des possibilités de cofinancement européen
Ghislaine GLASSON DESCHAUMES, Directrice du programme « Culture et Politique » de la Maison de l'Europe de Paris
- 16h00 – 16h30 :** Présentation des 8èmes Ateliers de la coopération décentralisée franco-slovaque des 28 et 29 juin 2007
Hélène MIGOT, Chargée de mission PECO, Cités Unies France
Christian LAUR, France Slovaquie Développement
- 16h30 – 16h45 :** Le programme du Groupe Pays Slovaquie 2007
Définition des pistes de travail du Groupe-Pays Slovaquie avec les collectivités territoriales françaises présentes
- 16h45 - 17h00 :** Conclusion, par Bernard VERDIER

Rappel des objectifs de la réunion

Cette réunion avait les objectifs suivants :

- 1/ Informer les participants sur l'actualité politique, économique et sociale de la Slovaquie,
- 2/ Faire un point sur les nouvelles modalités de cofinancement de la coopération décentralisée par le Ministère des Affaires étrangères (MAE),
- 3/ Faire un point sur les possibilités de cofinancement européen,
- 4/ Présenter les 8èmes ateliers de la coopération décentralisée franco-slovaque des 28 et 29 juin 2007,
- 5/ Définir les pistes de travail du Groupe Pays Slovaquie pour 2007

Débats et relevé de conclusions

1/ Introduction

Monsieur Bernard Verdier, Président du Groupe Pays et Vice Président du Conseil Général des Hautes-Pyrénées.

La loi Thiollière relative à l'action extérieure des collectivités territoriales et de leurs groupements, sécurise la coopération décentralisée sur le plan législatif et réglementaire. Le texte adopté le 25 janvier dernier à l'unanimité des deux chambres, renforce la légitimité des collectivités territoriales en faisant des actions de coopération ou d'aide au développement une compétence de plein droit des collectivités, dans le respect des engagements internationaux de la France.

De plus, ce texte permet aux collectivités de mettre en oeuvre ou de financer des actions à caractère humanitaire, en cas d'urgence, régularisant ainsi une pratique déjà bien ancrée dans les différentes collectivités. Les collectivités françaises ont en effet déboursé 13 millions d'euros dans des actions humanitaires suite à la catastrophe provoquée par le tsunami en décembre 2004. Un décret d'application devrait venir fixer les délais d'intervention délimitant la période d'«urgence».

Ce texte apporte donc un confort de fonctionnement et une clarté sans précédents. Il s'agit d'une importante avancée qui permettra d'éviter tout risque juridique et qui place les collectivités françaises parmi les plus autonomes en matière de coopération décentralisée.

Bernard Verdier a poursuivi en rappelant les valeurs de la coopération décentralisée que Cités Unies France soutient depuis plus de 30 ans. Les liens qui unissent une collectivité à ses partenaires européens se tissent sur la base d'une coopération entre territoires résolus à constituer une « Europe de l'égalité », de la solidarité, sans ingérence, dans le respect des territoires et des peuples. C'est ce souci constant d'aller vers une plus grande cohésion sociale et territoriale en Europe qui anime le Groupe pays Slovaquie.

2/ L'actualité politique, économique et sociale de la Slovaquie

S. E. Mme Maria Krasnohorska, Ambassadeur de Slovaquie en France

➤ Actualité politique

La coopération décentralisée franco-slovaque est d'une importance fondamentale pour le projet de société que la Slovaquie, pays dont la souveraineté n'a pas 15 ans, a entrepris de construire. Membre de l'Union Européenne depuis le 1^{er} janvier 2004, la Slovaquie a su se faire une place sur la scène internationale : membre de l'OTAN depuis 2004 ; membre de l'ONU depuis 1993. Le long et délicat travail de réformes politiques et économiques que le pays a entrepris au lendemain de son indépendance a fait de la Slovaquie un partenaire actif et compétent des organisations internationales et européennes.

La Slovaquie joue un rôle décisif dans la mise en oeuvre de la politique de voisinage de l'Union. Le pays encourage une stabilisation politique et démocratique de la région et propose son expérience à ses voisins pour faciliter leur rapprochement avec l'UE. La récente contribution de diplomates slovaques à la séparation amicale de la Serbie et du Monténégro témoigne de cette implication fondamentale de la Slovaquie dans la politique de cohésion et de paix de l'Union.

Par ailleurs, la population slovaque se montre très enthousiaste pour le projet européen. 92,4% des slovaques (avec une participation de 52,15% des électeurs) ont manifesté leur volonté d'adhésion à l'Union en répondant « oui » lors du référendum sur l'adhésion. De plus, le

Parlement slovaque a ratifié le traité constitutionnel, comme 18 pays européens. La coopération entre collectivités européennes et la force de l'engagement des collectivités dans la construction d'une Europe des citoyens sont réelles, la présidence française de l'Union prévue pour le 2ème semestre 2008 devrait être l'occasion de relancer la réflexion et le débat autour du projet institutionnel.

Quelques points de crispation autour de la politique européenne :

- Si l'adhésion d'un pays est synonyme de libre circulation des personnes, le domaine sensible de la libre circulation des travailleurs constitue cependant une exception. Un délai de transition échelonné allant jusqu'à sept ans permet aux anciens États membres de conserver dans un premier temps leur réglementation nationale pendant deux ans.
- La question des quotas d'émission de gaz à effet de serre fait également débat. La Slovaquie demande que ces quotas soient réévalués, considérant que les quotas actuels ont été définis dans une période de forte baisse de l'activité.
- La question de l'autosuffisance énergétique resurgit suite à la fermeture d'une usine nucléaire. La Slovaquie entend prendre part aux discussions sur la politique énergétique de l'Union Européenne.

Au plan national, la Slovaquie expérimente, depuis le 17 juin 2006, l'alternance politique avec un nouveau gouvernement de coalition dirigé par Robert FICO, leader du parti social démocrate SMER, appuyé par le Parti national slovaque (SNS, de tendance nationaliste) et le Mouvement pour une Slovaquie démocratique (HZDS, de tendance populiste). Tout en assurant une certaine continuité avec le gouvernement précédent en matière de politique étrangère notamment, la formation actuelle a entrepris de renforcer sa politique sociale.

La question de la présence d'élus nationalistes au sein du nouveau gouvernement a également été abordée par les participants. Face aux crispations que la présence de ces élus pourrait provoquer chez les partenaires français, Madame l'ambassadeur a précisé que le SNS prenait part à un projet commun de gouvernement qui confirme son attachement à l'orientation européenne et atlantique, au respect des droits des minorités et à un Etat social et solidaire.

Le 9 décembre dernier ont eu lieu les premières élections depuis la victoire des sociaux-démocrates du SMER aux législatives de juin 2006. Le SMER, le parti social-démocrate, a obtenu 15 % des mandats municipaux, lors de ces élections municipales et a réussi à s'implanter dans des localités jusqu'alors inaccessibles pour lui, notamment à Banská Bystrica et Žilina.

Concernant le processus de décentralisation, le cadre législatif est arrêté mais sa mise en œuvre sur le terrain se révèle complexe. Des modifications sont également à prévoir puisque le gouvernement entend supprimer les bureaux de services déconcentrés de l'Etat au niveau des préfectures.

➤ Actualité économique

La Slovaquie connaît actuellement une croissance forte avoisinant les 5,6%. Le déficit budgétaire est sous contrôle, le budget 2006 a été voté avec un déficit de 2,9 %. Le chômage est en nette diminution : 11,5% actuellement.

L'environnement économique est favorable aux investisseurs étrangers. Ils sont très présents sur le territoire comme en témoigne l'important stock d'IDE.

L'introduction de l'euro est prévue pour le 1^{er} janvier 2009. La Slovaquie devrait d'ici là répondre à l'ensemble des critères de Maastricht tout en veillant à mener une politique sociale active afin d'accompagner ce changement.

La Slovaquie a bénéficié d'importantes aides structurelles, représentant un montant cumulé de 44 millions de couronnes en 2006. Malgré un nombre important de projets, l'utilisation de ces fonds reste insatisfaisante puisque seuls 11 millions ont été utilisés jusque-là.

La Slovaquie devrait recevoir 11 milliards d'euros au titre des Fonds structurels pour la période 2007-2013. Ces fonds seront utilisés pour poursuivre l'effort de développement rural et d'infrastructures. De nouvelles priorités se dégagent cependant avec l'allocation d'une partie de ces fonds à la recherche, au développement des régions ainsi qu'au soutien à la compétitivité des territoires et de leurs entreprises. L'expérience des collectivités françaises en la matière pourrait s'avérer pertinente afin de permettre aux collectivités slovaques d'user au mieux de cette manne financière.

➤ Actualité sociale

Les élections municipales du 9 décembre dernier ont été le moyen pour la population slovaque de rappeler à ses élus sa volonté d'avancées sociales.

Le gouvernement de coalition a dès lors introduit une série de réformes visant à apporter un soutien social au plus grand nombre : réforme du système de taxation des produits dits « sensibles » (médicaments, produits alimentaires etc.), réforme du régime de retraite (revalorisée pendant la période de Noël et révision des montants de retraite des personnes handicapées) et d'assurance, fin des contributions des patients lors des consultations médicales et soutien aux jeunes et aux jeunes ménages.

Christian LAUR, Vice-président, France Slovaquie Développement

La stabilité politique de la Slovaquie depuis son accession à la souveraineté le 1^{er} janvier 1993 est à souligner, au même titre que la popularité du nouveau gouvernement.

Près de 350 sociétés ou filiales françaises travaillent aujourd'hui en Slovaquie.

L'association France Slovaquie Avenir, créée depuis peu, a pour but de faire connaître les technologies françaises en Slovaquie et d'aider les sociétés slovaques intéressées à entrer en contact avec des partenaires français. L'association travaille actuellement sur les Partenariats Publics Privés (NB : le gouvernement slovaque semble convaincu de la pertinence d'intégrer cette technique de financement à la mise en œuvre de ses politiques, notamment pour ce qui concerne sa politique de transport).

L'activité économique semble se déplacer vers l'Est avec l'installation d'un nombre croissant d'entreprises et l'augmentation rapide des salaires dans cette partie du pays. Longtemps en difficulté, l'Est du pays entame un rattrapage du niveau de vie national et se rattache de manière dynamique au reste du territoire (rattachement au réseau autoroutier européen en cours). Ainsi, l'écart se réduit bien que des inégalités subsistent.

La monnaie slovaque connaît actuellement des taux très élevés. La couronne slovaque a été réévaluée de 13% en un an par rapport à l'euro, ce qui pourrait être préjudiciable aux exportations. Le gouvernement actuel a récemment nommé une personne chargée de stabiliser et de surveiller le cours de la couronne slovaque.

3/ Les nouvelles modalités de cofinancement de la coopération décentralisée franco-slovaque par le Ministère des Affaires étrangères (MAE)¹

- Les nouvelles modalités de cofinancement du MAE pour 2007.

Le MAE a entrepris de réformer sa démarche de cofinancement à l'automne dernier, passant d'une politique de guichet à une politique d'accompagnement des collectivités territoriales.

Le nouveau cadre budgétaire comprend désormais 3 appels à candidature. Deux concernent les pays éligibles à l'APD selon l'OCDE, 1 concerne les pays européens et les pays candidats. Le budget global à l'ensemble de ces trois lignes s'élève à 12,5 milliards d'euros, soit une augmentation de 15% par rapport à 2006.

Le budget de la ligne européenne a été plus que multiplié par deux par rapport à 2006 et atteint désormais 1 million d'euros (contre 400 000 euros pour 2006).

En 2006, le MAE a reçu 48 dossiers dont plus de la moitié concernait la Roumanie et 40 ont été cofinancés, dont 5 pour la Pologne. Le représentant du Ministère a indiqué que le MAE se montrerait particulièrement attentif à une plus grande diversification dans le cofinancement des projets, notamment vers la Pologne, premier partenaire de la coopération décentralisée française.

Le thème prioritaire de cet appel à projet est la gouvernance locale et l'appui institutionnel. Cette thématique englobe divers domaines de la compétence des collectivités territoriales (gestion des services publics locaux, développement urbain, environnement, intercommunalité, gestion de la culture et du patrimoine, formation, administration électronique (TIC), compétitivité etc.).

Une priorité sera accordée aux projets qui répondent à l'un des critères suivants :

- Projets réalisés en partenariat avec d'autres collectivités territoriales européennes, en particulier les partenariats « triangulaires »
- Nouveaux partenariats, notamment dans des pays où la coopération décentralisée française est peu présente, et partenariats innovants.

Les dossiers de candidature doivent être remis aux SGAR des préfectures de région avant le 28 février 2007. Les dossiers seront instruits par la DAECL et l'Ambassade de France en Pologne, jusqu'à juin 2007.

- 3 nouveaux outils de dynamisation de la coopération décentralisée.

L'AECL va mettre en place d'ici juin 2007 3 nouveaux dispositifs destinés à dynamiser les partenariats existants et à favoriser la création de nouvelles coopérations :

- Mise en œuvre d'une base de données refondue et actualisée sur les projets de coopération décentralisée existants.
- Élaboration d'une base de données spécifiques aux pays émergents (Chine, Brésil, Chili etc.) recensant les entreprises, les laboratoires de recherches français etc.
- Création d'une bourse aux partenariats afin de recenser les volontés de coopérations des pays peu présents dans la coopération décentralisée actuelle. La Slovaquie sera à ce titre un pays test.

¹ Jérôme Duplan, Chargé de mission Communication, Délégation à l'Action Extérieure des Collectivités Locales

4/ Les possibilités de cofinancement européen²

L'Union Européenne entame un nouveau cadre budgétaire valable pour la période 2007-2013. Des nouveautés existent dans tous les domaines, notamment en ce qui concerne la politique de cohésion sociale et la politique d'aide extérieure de l'Union européenne :

- La politique de cohésion sociale compte désormais 3 nouveaux objectifs prioritaires :
 - o Convergence
 - o Compétitivité régionale et emploi
 - o Coopération territoriale européenne
- Il existe aujourd'hui 6 instruments d'aide extérieure de l'Union européenne dont l'instrument de politique de voisinage.

NB : Hélène Migot précisera que pour la période 2007-2013 :

- 3 des 4 régions slovaques de niveau NUTS II) sont éligibles au titre de l'objectif Convergence (enveloppe globale : environ 6,2 milliards d'euros pour la période 2007-2013 / entre 51 millions et 66 millions d'euros/an),
- La région de Bratislava (régions NUTS II) sont éligibles au titre de l'objectif Compétitivité régionale et emploi (enveloppe globale : environ 398 millions d'euros pour la période 2007-2013 / entre 765,1 millions et 1,08 milliard d'euros/an),
- Toutes les régions slovaques (régions NUTS II) sont éligibles à un financement du Fonds européen de développement régional au titre du volet transnational de l'objectif «Coopération territoriale européenne»(enveloppe globale du volet transnational : environ 17,5 millions d'euros pour la période 2007-2013),
- Les 8 régions (régions NUTS III) sont éligibles à un financement du Fonds européen de développement régional au titre du volet transfrontalier de l'objectif «Coopération territoriale européenne» (enveloppe globale du volet transfrontalier : environ 166,9 millions d'euros pour la période 2007-2013).

La Slovaquie est également éligible à un financement par le Fonds de cohésion.

Deux thématiques peuvent être à investir plus particulièrement dans le cadre de la nouvelle période de programmation avec la Slovaquie :

- Tout projet visant à désenclaver l'Est de la Slovaquie risque de recevoir un écho favorable,
- La Slovaquie, frontalière de l'Ukraine, peut jouer un rôle central dans la politique de voisinage de l'Union (les premiers appels d'offre devraient paraître courant mai-juin 2007), notamment dans le cadre du renforcement et de l'intégration économique et sociale des groupes marginalisés (immigrés et demandeurs d'asile)

Parmi les thèmes également à investir pour cette nouvelle période, pour lesquels l'Union européenne offre d'ailleurs des possibilités de financement pour les collectivités locales, signalons la jeunesse, la culture et le patrimoine, l'environnement et le développement durable à tous les niveaux (notamment les énergies intelligentes) ainsi que la e-gouvernance et les nouvelles technologies.

Chacune de ces thématiques constitue autant de pistes de travail pour les collectivités capables de valoriser leurs pratiques. Pour plus d'informations sur ces programmes, merci de consulter la page financement du site internet de Cités Unies France :

http://www.cites-unies-france.org/html/actualites/union_eu_financement_actu.html

L'UE définit également des priorités annuelles, qui peuvent constituer de vastes champs de coopération pour les collectivités européennes (2007 : année de l'égalité des chances ; 2008 : année du dialogue interculturel).

² Ghislaine Glasson Deschaumes, Directrice du programme « Culture et Politique » de la Maison de l'Europe de Paris

Enfin, Denis Duclos, Chargé de mission au Ministère de la Culture, a présenté succinctement le programme Capitale Européenne de la Culture, puisque effectivement une ville française sera élue en 2013 au titre de Capitale européenne de la Culture (budget par manifestation : 1,5 millions d'euros).

La sélection des villes françaises se déroulera en deux étapes :

- Dès publication du décret au journal officiel de l'UE, les villes françaises pourront se déclarer candidates.
- La ville élue au titre de Capitale Européenne de la Culture sera désignée en 2009.

Les jurys de sélection seront composés de 7 membres désignés par les instances européennes et de 6 membres nationaux.

NB : Si le programme vise à élire une ville, il est néanmoins possible et même conseillé de mobiliser l'intercommunalité afin de faire rayonner cet évènement sur l'ensemble du territoire.

Pour plus d'informations sur ce programme, merci de consulter la page suivante du site internet de Cités Unies France :

http://www.cites-unies-france.org/html/bibliotheque/pdf/CapitaleEUculture_2007_2013.pdf

5/ Présentation des 8èmes ateliers de la coopération décentralisée franco-slovaque³

Les 8èmes Assises de la coopération décentralisée franco-slovaque auront lieu à Trencin, les 28 et 29 juin 2007. Intitulés « Economie de la connaissance et croissance économique : stratégies et politiques locales et régionales », ils devraient s'articuler autour de 4 groupes de travail :

- Stratégies locales et régionales du développement socio-économique
- Recherche, évolution et innovation
- Concurrence et croissance économique locale
- Le rôle de la formation pour la construction d'une société de connaissance

La prochaine réunion de préparation de ces ateliers, en présence des collectivités slovaques, se tiendra le 30 mars 2007, à Trencin et à ce titre, les collectivités locales françaises ont été invitées à réagir sur cette première ébauche de programme avant cette date.

NB : Lors de cette réunion, certaines collectivités avaient déjà formulé quelques remarques qui ont été transmises à l'Ambassade de France en Slovaquie.
--

En conclusion, Monsieur Verdier a tenu à remercier les différents participants pour leur contribution active à l'amélioration des pratiques de coopération entre la France et la Slovaquie et a invité les collectivités à participer aux prochaines Assises de la coopération décentralisée des 28 et 29 juin prochains.

³ Hélène Migot, Chargée de mission PECO, Cités Unies France et Christian Laur, France Slovaquie Développement